



Contre la réforme de la distribution de la presse de Macron-Riester

Le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite CGT appelle les salariés de la profession à se mobiliser le 22 mai 2019, jour d'ouverture des débats au Sénat sur la réforme de la loi Bichet. Par cette mobilisation, grève et non-parution de quotidiens nationaux, le SGLCE-CGT entend exiger le maintien de cette loi qui, depuis 1947, encadre la distribution de la presse en France.

En effet, le gouvernement a décidé, le mercredi 10 avril, de lancer en Conseil des ministres la procédure accélérée d'examen de son projet de loi sur la distribution de la presse. Ce texte, qui abrogera l'actuelle loi Bichet, garante du pluralisme depuis plus de 72 ans en France, est un véritable danger pour la démocratie.

Il entend libéraliser le secteur en mettant fin à la solidarité et à l'égalité de traitement entre les titres de presse qui permettent aujourd'hui à chacun d'entre eux d'être présent sur tout le territoire, tous les jours et ce, quels que soient leurs moyens financiers.

Dans ce nouveau monde ouvert à la concurrence, nombre de titres disparaîtront, faute des ressources nécessaires pour se faire distribuer. Les autres devront se conformer aux offres des opérateurs dans une relation purement commerciale, comme avec n'importe quelle marchandise.

Les salariés des sièges éditoriaux et des imprimeries seront, à terme, touchés par la réduction de l'offre de lecture. Les changements structurels prévus sont tellement profonds que les messageries coopératives actuelles et de nombreux dépositaires et marchands de journaux disparaîtront à brève échéance, entraînant une casse sociale majeure dans l'ensemble de la profession.

Ce projet, s'il allait à son terme, ouvrirait ainsi la distribution de la presse aux forces de l'argent, et plus rien n'empêcherait alors le retour d'un monopole privé comme c'était le cas avant l'instauration de la loi Bichet. Loin d'être une modernisation du système de distribution, ce projet de loi est, tout simplement, un véritable retour en arrière.

Si le gouvernement persistait dans cette voie, il porterait seul la responsabilité d'un conflit dans notre secteur.

Assurer physiquement le pluralisme pour tous les citoyens du pays revêt une certaine idée de mission de service public. Une loi régissant la distribution de la presse mérite des décisions politiques à la hauteur des enjeux démocratiques et un tout autre niveau d'analyse de la part du gouvernement que celui pris sous le prisme de l'argent.

Paris, le 14 mai 2019